



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraigne
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraigne, jeudi 8 décembre 2022

Compte rendu de réunion

Comité Syndical

Mercredi 03 juillet 2019, 18h à la maison de l'eau.

La séance prévue à 18h à la maison de l'eau, comportait l'ordre du jour suivant :

A l'ordre du jour :

- Délibération choix du candidat retenu pour le marché « étude bassins versant Aume-Couture, Auge et Bief »,
- Délibération choix du candidat retenu pour le marché « réalisations de relevés topographiques, fournitures et pose échelles limnimétriques »,
- Délibération tableaux des effectifs,
- Délibération taux de promotion,
- Création poste adjoint technique principal 1^{ère} classe,
- Délibération renouvellement contrat de travail de Chloé Gislott,
- Constitution d'un groupe de travail pour la clé de répartition,
- Présentation pour validation de l'outil de revalorisation foncière,
- Question diverses

Délégués présents :

Titulaires Madame PEROCHON.A /Messieurs BERTRAND.M / BONNET.F / CACLIN.P / DEVAUTOUR.JC / MEGRET.C / MOINARD.H / ROY.F / SYLVESTRE.E / TYRE.C / VINCENT.B / AUDRAIN.L / BALLAND.S

Suppléants Messieurs LESAGE R/BALLERY P/CAILLAUD B/COMBAUD A/GAUVIN A/LOTTE MOREAU G/ PARTAUD X/ RAVION D

Présent à titre consultatif :

Madame GISLOT Chloé (SMA BACAB)
Monsieur BLANCANT Julien (SMA BACAB)
Madame DEVAUTOUR Florence (SMA BACAB)
Madame KRZYZYCK Aurélie (Charente eaux)

Délibération consultations Etude et relevé topographique

Monsieur le Président présente à l'assemblée le travail mené par une partie des membres du bureau, concernant la mise en place de deux procédures d'appel d'offres. La première est destinée à sélectionner un prestataire en vue de l'étude qui sera menée sur le nouveau territoire de compétence Aume-Couture, Auge et Bief ; la deuxième concerne la réalisation de relevés topographiques sur les cours d'eau de la collectivité (continuité des travaux réalisés par le SIAHBAC sur les zones d'extension).

Le SMA BACAB a fait appel à Charente eaux pour mener la consultation et l'analyse des offres de ces deux prestations.

Madame Aurélie KRZYZYCK, présente donc les résultats de chaque appel d'offres, lesquels sont les suivants :

Etude de bassins

CLASSEMENT DES OFFRES

CANDIDATS	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	TOTAL DES POINTS	Classement
CACG / HYGEO - BASE	60,40	23,52	83,92	1
SEGI / HYDRO INVEST	61,70	19,98	81,68	2
CERAG	50,40	26,37	80,40	3

Relevés topographiques

CLASSEMENT DES OFFRES

CANDIDATS	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	TOTAL DES POINTS	Classement
SURVEY PILOT	36,00	42,65	78,65	3
GEO SURVEY TOPOGRAPHY	41,00	47,28	88,28	2
ECR ENVIRONNEMENT	44,50	33,53	78,03	4
HETERIA GEOMETRE EXPERT ABC TOPO GEOMETRE EXPERT	39,00	50,00	89,00	1

Monsieur Franck BONNET, après avoir salué le travail réalisé par Charente eaux, propose de s'en tenir aux conclusions proposées par le jury d'analyse des offres, et de sélectionner le groupement CACG / HYGEO pour l'étude de bassins, et le groupement HETERIA / ABC TOPO concernant la topographie.

Enfin, il rappelle que les membres du bureau faisant partie de la commission d'appel d'offres, ont fait baisser après négociation le prix d'environ 10 000 € par rapport à la proposition initiale. Après délibération, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Tableau des effectifs et taux de promotions

Monsieur Francis ROY, vice-président en charge du personnel, aborde ensuite quelques aspects administratifs qui doivent être réactualisés suite aux derniers recrutements. Il conviendrait de délibérer pour mettre à jour le tableau des effectifs, et donc les taux de promotions.

Le tableau des effectifs est donc adopté à l'unanimité comme suit :

DEVAUTOUR Florence	Adjoint administratif titulaire catégorie C	24 heures / semaine
BLANCANT Julien	Technicien principal 2 ^{ème} classe Titulaire catégorie B	35 heures
TERRASSON Jordan	Adjoint technique 2 ^{ème} classe Titulaire catégorie C	35 heures
MICHAUD François	Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe Titulaire catégorie C puis au 10 septembre 2019 Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	35 heures
GISLOT Chloé	Technicienne contractuelle au 14 janvier 2019	35 heures
MEGE Guillaume	CDD puis stagiaire au 6 mai 2019	35 heures
FAVARD Morgan	CDD puis stagiaire au 1 ^{er} avril 2019	35 heures

Et les taux de promotions ont été adoptés à l'unanimité comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} class	Adjoint technique territorial principal 1 ^{er} classe	100 %

Avancement de grade François MICHAUD

Monsieur Francis ROY évoque aussi la demande d'avancement de Monsieur François MICHAUD au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au vu de son ancienneté.

Monsieur Julien BLANCANT, responsable hiérarchique, explique que Monsieur François MICHAUD occupe aujourd'hui des fonctions qui ont relativement évolué. En plus de ses tâches habituelles de gestionnaire des milieux aquatiques, il travaille régulièrement dans la conduite de travaux lors d'opérations de restauration de cours d'eau, et assiste aussi Chloé GISLOT pour ce qui est de la prise de contacts avec certains propriétaires (connaissance du territoire et du monde agricole). Monsieur BLANCANT explique que son avancement de grade est amplement justifié.

A l'écoute de ces éléments, l'assemblée décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et accepte la demande d'avancement de grade de Monsieur François MICHAUD.

Renouvellement contrat Chloé

Monsieur le président expose au comité syndical qu'il convient de statuer sur la situation du contrat de Mme GISLOT Chloé, technicienne zone humide à compter du 15 juillet 2019.

Monsieur le président tient à préciser que Mme GISLOT Chloé donne entière satisfaction et que pour poursuivre son travail il serait pertinent de renouveler son contrat

Pour cette raison, Monsieur le Président propose de renouveler son contrat pour 30 mois à compter du 15 juillet 2019.

Constitution d'un groupe de travail pour la modification de la clef de répartition

Monsieur le Président évoque les derniers échanges passés entre la CDC du Mellois en Poitou et le SMA BACAB, pour ce qui concerne la demande de modification de la clef de répartition. Il est demandé au SMA BACAB de revoir son mode de calcul. Actuellement, la population de la structure est calculée en proratisant la population de chaque EPCI.

Monsieur Philippe CACLIN explique que les autres structures auxquelles adhère la CDC Mellois en Poitou, prennent en compte la population communale. Ceci pose un problème, la population prise en compte pour la CDC est inexacte.

Monsieur le président explique qu'en Charente, les structures GEMAPI ont tendance à prendre en compte la population de l'EPCI proratisée. De changer cette prise en compte contentera sans doute certaines CDC mais certaines ne seront pas satisfaites. Car si des communautés de communes paient moins, d'autres devront compenser. De plus, Monsieur Franck BONNET évoque la période difficile pour modifier la clef de répartition (élections 2020, statuts SMA BACAB toujours pas validés par la préfecture des Deux-Sèvres...). Cependant, il se dit favorable à la constitution d'un groupe de travail composé des membres du bureau et du personnel technique de chaque EPCI, afin que d'hypothétiques solutions soient apportées lors du futur mandat.

Monsieur CACLIN pointe du doigt la loi qui n'a pas anticipé cet aspect, et qui aurait dû imposer une clef de répartition unique pour toutes les structures GEMAPIennes, mais se dit lui aussi favorable à la constitution de ce groupe de travail.

Outil de revalorisation foncière

Chloé GISLOT, technicienne zones humides, rappelle l'importance des zones humides pour les fonctions de régulation de crues (PPRI d'Aigre), le soutien d'étiage (assecs fréquents), la recharge des

nappes et filtration de l'eau (utilité publique pour l'eau potable) ainsi qu'une grande richesse faunistique et floristique. Les zones humides présentent aussi un intérêt paysager, de loisirs et de tourisme. Au vu de tous ces intérêts, le syndicat a initié une démarche de gestion foncière, incluant notamment de l'acquisition pour pérenniser son action tout en concertation avec les propriétaires agricoles. Néanmoins des limites comme l'attachement au foncier, la demande de production demandant un échange de parcelles difficile à mettre en œuvre et le prix issu de l'estimation SAFER n'est pas toujours suffisant pour déclencher la vente.

C'est pourquoi le syndicat a réfléchi à un outil de valorisation foncière pour pallier à ce dernier point. L'outil présenté est un outil fort pour la collectivité pour les opportunités et qui s'inscrit dans une stratégie globale qui sera abordée plus en détail lors du prochain comité syndical.

Concernant les modalités de l'outil de valorisation, les critères retenus sont liés à la position même de la parcelle ou du morceau de parcelle concernée. Les critères se composent d'enjeux du territoire pertinent pour le travail du syndicat à la fois pour les zones humides mais aussi pour les rivières et ruisseaux. Cette approche permet d'obtenir un outil transparent et objectif sur l'ensemble du territoire.

Ont été retenus les critères présentés dans le tableau ci-dessous :

Critère	Justification	Revalorisation du prix de la parcelle
Proximité directe avec le cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Envisager des travaux d'hydromorphologie ✓ Gestion environnementale différenciée 	15 %
Aires de captages d'eau potable (Moulin neuf et Mouvière)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Enjeux d'utilité publique de la qualité de l'eau 	15 %
Amont d'Aigre	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Action de rétention des eaux de crues pour prévenir les risques d'inondations (PPRI Aigre, Oradour, Marcillac-Lanville) 	15 %
Lit majeur du cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Fort potentiel de zones humides et intérêt lié à l'expansion des zones de crues. 	15 %

Lorsqu'une parcelle ou fraction de parcelle est concernée par l'ensemble des critères, la valorisation est plafonnée à 50% pour éviter d'amorcer une inflation du prix. L'outil, présenté à nos partenaires financiers et techniques, a été bien reçu. Lors d'une discussion avec Eau17 qui mène une politique d'acquisition foncière sur des Aires d'Alimentation de Captages d'eau potable depuis près de 20 ans en Charente-Maritime, l'outil a été jugé judicieux. En effet, sur leur territoire, les propriétaires négocient les prix au titre de l'utilité publique ce qui a tendance à faire augmenter les prix du marché.

Pour conclure, Monsieur Franck BONNET explique que cet outil utilise des zones fixes calées sur les enjeux réels du territoire liés à la ressource en eau et les milieux aquatiques. Cela permet au syndicat de valoriser des terrains ayant un véritable enjeu dans ses domaines de compétences, tout en restant objectif et égal envers tous les propriétaires.

Monsieur Philippe CACLIN demande pourquoi les périmètres des AAC sont utilisés pour l'outil alors qu'ils concernent le syndicat d'eau potable.

Monsieur le président, explique que les deux syndicats, SMABACAB et SIAEP Nord-Ouest Charente, travaillent en concertation et que leurs actions se complètent.

Le président met au vote l'application de cet outil sur les trois bassins que compte le territoire du SMABACAB. L'outil est voté par avis favorable de l'ensemble des élus présents.

Questions diverses

Monsieur Didier RAVION intervient concernant le relevé topographique, pour savoir s'il est prévu une tranche sur les fossés de Barbezières, ayant déjà posé des problèmes lors de fortes pluies.

Monsieur BLANCANT répond que dans le marché, les tranches prévues concernent essentiellement les cours d'eau principaux. Cependant, des relevés topographiques peuvent être réalisés en interne en complément avec Charente eaux. De plus, le marché laisse la possibilité de réaliser une ou plusieurs tranches de travaux dès l'instant que l'ensemble du marché reste en dessous de 89 900 €.

Monsieur le président lit un courrier qui partira sous peu à destination de Monsieur le Président du conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Il est mis en avant le manque de financements 2019 concernant le poste de technicienne zones humides, la politique de préservation des zones humides étant pourtant une priorité pour la région.

Monsieur Loïc AUDRAIN propose d'en envoyer une copie à Monsieur Benoît BITEAU, élu à la région, et élu européen.

Monsieur le président rappelle qu'il était prévu de consulter diverses pistes concernant l'achat d'un 2^e véhicule pour la régie. Monsieur Emmanuel CAQUINEAU, Vice-Président en charge du matériel a participé à ce travail. Il en ressort une proposition de devis à hauteur de 15 700 € HT (Renault Trafic, occasion, devis consultable au SMA BACAB).

Il rajoute qu'à terme, il serait intéressant de réfléchir à une convention de mise à disposition du matériel roulant, notamment avec le SIAEP NORD OUEST CHARENTE.

Monsieur BONNET précise que le site internet est en cours de finalisation.